



Elections representant du personnel

Par **ludo1973**, le **30/07/2012 à 14:45**

Bonjour,rnrnNous sommes une entreprise de 20 salariés.rnActuellement en dépôt de bilan depuis le 24/07/2012 avec un sursis jusqu'au 02 octobre 2012.rnMa question était la suivante :rnNotre représentant du personnel est la personne qui a été élue en 2006.rnEn 2010 nous n'avons pas refait d' election.rnSoit disant qu'ils ont affichés une feuille pour les elections et personne ne sait présenté.rnpar conséquent c'est l'ancienne représentante qui est de nouveau reelu.rnrnPouvez vous me le confirmer ?rnrnMercirnCordialementrnLudovic

Par **DSO**, le **30/07/2012 à 15:17**

Bonjour,rnrnSi aucune élection n'a eu lieu, il ne peut y avoir d'élus du personnel
!!!rnrnCordialement,rnDSO

Par **pat76**, le **31/07/2012 à 16:42**

BonjourrnrnJe confirme la réponse de DSO.rnrnL'ancienne représentante a vu la fin de son mandat en 2010.rnrnSi il n'y a pas eu de nouvelles élections, vous ne pouvez plus avoir de représentant du personnel.rnrnNormalement l'employeur aurait dû faire le nécessaire pour qu'il y ait de nouvelles élections?rnrnLa prorogation tacite du mandat du représentant du personnel est interdite.